



République Tunisienne
Ministère de la Santé
Direction de l'Hygiène du Milieu
et de la Protection de l'Environnement



Dispositif de veille entomologique spécifique pour des vecteurs non autochtones de certaines arboviroses (Chikungunya, Dengue,...), *Aedes albopictus* et *Aedes aegypti*

Les services compétents du Ministère de la Santé (Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement en collaboration avec les Sous Directions de la Santé Environnementale relevant des Directions Régionales de Santé) ont mis en place depuis avril 2011 un dispositif de veille entomologique spécifique pour des vecteurs de certaines arboviroses, *Aedes albopictus* et *Aedes aegypti*. Ces deux espèces de moustiques non autochtones sont connues par leur compétence pour la transmission des arboviroses comme le chikungunya, la dengue et l'infection à virus Zika.

Objectif

Prévenir les arboviroses en gardant la vigilance à l'égard de leurs vecteurs, *Aedes albopictus* et/ou *Aedes aegypti*, en vue de déceler, d'une manière rapide, leur présence (en cas d'introduction) et appréhender leur extension sur le territoire tunisien.

Méthodologie

Capter, à l'aide des pièges pondoires, installés dans les ports, les aéroports et certains sites urbanisés, des œufs de moustiques et trier la récolte pour voir si elle comporte des œufs d'*Aedes albopictus* et/ou d'*Aedes aegypti*.

Accessoires des pièges pondoires

-Seaux noirs non percés (pièges), d'une contenance de 1 litre environ, remplis aux trois quarts avec une eau tannique (eau ayant macéré durant 3 jours avec du foin, des branchages et feuillages morts,...).

-Petites plaques de polystyrène extrudé (pondoires), de 5 cm de côté et 2 cm d'épaisseur, posées dans les pièges, à la surface de l'eau.

Protocole

-Préparation des pièges pondoirs,

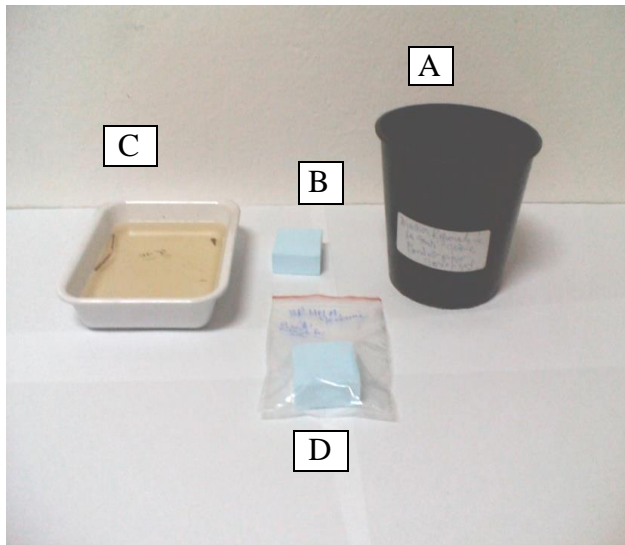
-Emplacement des pièges pondoirs dans des sites facilement accessibles et identifiables au niveau des ports, des aéroports et certaines zones urbanisées (pièges posés sur le sol, sous couvert végétal: buissons, arbustes,...),

-Relevé et remplacement des pondoirs tous les 15j,

-Examiner les pondoirs macroscopiquement (à l'œil nu) ou sous loupe (en cas de besoins) pour voir s'ils contiennent des œufs,

-Mettre les œufs déposés sur le pondoir dans un bac contenant de l'eau tannique. Après leur éclosion, les jeunes larves sont maintenues en élevage et les larves âgées ainsi obtenues sont fixées dans l'alcool 70°,

-Acheminement des larves conservées dans l'alcool 70° à l'Institut Pasteur de Tunis pour identification.



Accessoires de piège pondoir



Piège pondoir en place

- A : Seau noir d'1 litre de capacité environ avec étiquette
- B : Polystyrène extrudé 5x5x2 cm
- C : Eau macérée
- D : Polystyrène prêt pour le transport à l'Unité régionale d'Entomologie (en cas de présence ou suspicion de présence des œufs)